

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 25 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	--
Nombre de Votants	8
Pour	8
Contre	--
Abstention	--

Présents : - Mme Christine DESMAISONS - M. Jean-Marie TEXONNIERE - Mme Brigitte MEDARD – Mme Géraldine BÉLÉZY - M. Jean-Marie GRIGNON – M. Philippe POUGET - Mme Monique MILBERGUE - M. Serge DUPUY - Mme Jeannine TOUMIEUX.

Excusés : M. Ludovic GERAUDIE - Mme Laetitia COTARD - M. Laurent COLONNA - Mme Christiane MAZABRAUD

Absentes : Mme Pauline MARANDE - Marie-France REMOND

Madame Monique MILBERGUE a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du Centre Communal d'Action Social, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote",

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Vice-Présidente a quitté la séance et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GRIGNON, Président,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	490,83	57 791,00	52 281,83
	Recettes réalisées (1)	793,58	46 746,32	47 539,90
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	29 330,00	69 498,00	98 828,00
	Dépenses réalisées (1)	173,77	50 752,19	50 925,96
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	619,81	-4 005,87	-3 386,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	28 839,17	17 707,00	46 546,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	29 458,98	13 701,13	43 160,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	29 458,98	13 701,13	43 160,11

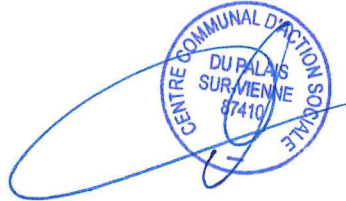
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 10 mars 2026
La Vice-Présidente,
Christine DESMAISONS

Transmis à la préfecture le : 13 mars 2026
Publiée le : 16 mars 2026



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202508D avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : CCAS - Approbation du compte financier unique 2025

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 13/03/2026 Agent de transmission : Audrey GACHE

Acte : CFU_26871130600012_2025_D_VDEF_scelle.xml

Annexes :

1 - 2025-08D Approbation CFU 2025.pdf

2 - CCAS - CFU 2025_Présentation synthétique.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260309-202508D-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/03/2026